

Les subsides

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela ne justifie pas une rappel au Règlement, c'est une divergence d'opinion. Le député aura l'occasion de prendre la parole et de faire valoir son point de vue.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur adjoint: J'espère que le député a vraiment une bonne raison d'invoquer le Règlement.

M. Whiteway: Mon rappel au Règlement n'a pas pour objet une divergence d'opinion, mais une différence dans les faits. J'invoque le Règlement parce que le ministre a induit la Chambre en erreur. Je citerai ses paroles pour prouver qu'il a délibérément induit la Chambre en erreur en lisant le rapport du groupe de travail des premiers ministres de l'Ouest que j'ai sous les yeux.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sera lui-même rappelé à l'ordre s'il continue à employer le langage qu'il vient d'employer à l'instant. Je crois qu'il pourra présenter son objection en intervenant dans le débat. Il y a une divergence d'opinion entre lui et le ministre. Je ne crois pas que ce différend constitue un motif pour invoquer le Règlement. S'il le désire, il peut porter une accusation et en assumer les conséquences.

[Français]

L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine invoque-t-il le Règlement?

M. Béchard: Monsieur le président, je me demande si le ministre me permettrait de lui poser une question.

M. l'Orateur adjoint: Ceci ne peut être fait qu'avec l'accord unanime de la Chambre, car le temps du député est écoulé. La Chambre est-elle d'accord pour permettre une question à l'honorable député?

[Traduction]

M. Paproski: Non.

M. Ouellet: Paproski a dit non.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, nous du NPD nous réjouissons de la motion qu'a présentée le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott) à qui nous souhaitons bonne chance dans son nouveau rôle de critique conservateur dans le domaine du logement. Pour un premier discours, c'était plutôt du gâteau; espérons qu'elle donnera plus de vigueur à son attaque la prochaine fois.

La motion condamne le gouvernement dans trois domaines: le logement, le transport urbain et l'économie d'énergie. Le logement relève du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet); le transport est du ressort du ministre des Transports (M. Lang); l'économie d'énergie relève du Ministre de l'Énergie, de Mines et des Ressources (M. Gillespie). Je n'hésite pas à affirmer que la politique et l'attitude de ces trois ministres sont cruelles, grossières et effrontées. Voilà les épithètes qui les décrivent le mieux.

La politique du logement du ministre d'État chargé des Affaires urbaines est le résultat de l'à-plat-ventrisme dont a fait preuve ce dernier en cédant aux spéculateurs, aux entrepreneurs, aux constructeurs, et aux institutions financières le contrôle presque absolu du nombre et du genre de logements, des taux d'intérêt, du prix des terrains et du financement des logements au Canada, de sorte qu'aujourd'hui 80 p. 100 des

Canadiens ne peuvent pas se permettre de posséder leur propre maison. Cette situation crée des problèmes aux jeunes ménages et aux vieillards qui veulent des conditions raisonnables de logement. Monsieur l'Orateur, c'est là de la cruauté criminelle. Voici ce que j'ai trouvé dans le discours que le ministre d'État aux Affaires urbaines a fait le 2 novembre à Toronto devant le Property Forum:

● (1452)

Notre gouvernement a pris un engagement envers la population. Nous avons promis de veiller à ce que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, puissent trouver à se bien loger, à un prix abordable, dans un environnement agréable et exempt de danger.

Cela, c'est de la publicité trompeuse, purement et simplement.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Si l'on tient compte des trois volets du logement, qui sont le prix des terrains, les coûts de construction et les taux d'intérêt, de quoi le gouvernement a-t-il à se vanter, et spécialement le ministre qui est chargé de ce secteur? Je cite un passage d'un rapport de 2,000 pages que la Société centrale d'hypothèques et de logement a consacré aux conditions de logement. Voici quelques points essentiels de la situation qui se présente aujourd'hui au Canada. Je cite l'article que le *Star* de Montréal a consacré à ce rapport dans son numéro du 29 mars 1977:

Sept pour cent environ des ménages urbains éprouvent des difficultés sérieuses, suivant une étude effectuée par la Société centrale d'hypothèques et de logement...

La Société a communiqué hier un résumé de son rapport de 2,000 pages (23 volumes) consacré aux conditions de logement qui régnaient dans 23 régions métropolitaines du pays en 1974.

Et plus loin:

Mais, d'après le rapport, 40 p. 100 des ménages sont aux prises au moins avec l'un des principaux problèmes de logement; exigüité, mauvaises conditions ou cherté. Parmi eux, 7 p. 100—225,000 ménages sont assaillis par au moins deux de ces problèmes et connaissent de graves difficultés.

Le rapport de la SCHL conclut que «les locataires semblent être encore plus mal lotis que les propriétaires, puisqu'ils représentent environ les trois quarts des 225,000 ménages aux prises avec de graves difficultés».

D'après le rapport de l'enquête, la cherté du logement constitue le problème le plus important.

Quelque 547,000 ménages versent plus de 25 p. 100 de leur revenu total au titre du loyer ou de l'hypothèque de leur domicile.

Quelque 298,000 ménages vivent dans des logements trop exigus et 198,000 dans des logements jugés inférieurs aux normes.

Puis, le rapport de la SCHL tire la conclusion biaisée que par rapport à presque tous les critères, les citoyens canadiens sont bien logés. D'après l'attitude du ministre—et il l'a démontré cet après-midi—les Canadiens devraient tout simplement être reconnaissants au gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: Lorsqu'il a critiqué la représentante d'Ottawa-Carleton pour ses remarques concernant les conditions de logement, il a dit que dans sa circonscription en particulier elle devrait être très fière de l'œuvre des deux députés libéraux qui l'ont précédée. La seule conclusion qu'il faut en tirer, c'est qu'à moins d'être député libéral, il est impossible d'obtenir des fonds, que ce soit pour le logement ou autre chose. Monsieur l'Orateur, cela démontre simplement le sans-gêne et l'effronterie de ce ministre en particulier.

J'aimerais signaler au ministre ce que coûte le logement au Canada. Ces chiffres, que j'ai puisés dans le numéro du 19 novembre 1977 du *Globe and Mail*, montrent le prix d'une